Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2023 Mise en ligne le 26 décembre 2023

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

## CANTON DE L'ISLE-ADAM

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du : Vendredi 15 décembre 2023

DE PONTOISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

**VILLE DE L'ISLE-ADAM** 

CONVOCATION

Date: 8 décembre 2023

Affichée le : 8 décembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 33 Présents: 33 Votants: Pouvoirs: 5 Absent: 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS Affichée et mise en ligne le :

22 décembre 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR LE SITE ÎNTERNET DE LA VILLE LE :

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi quinze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT - M. Michel VRAY - Mme Claudine MORVAN LE BREC'H -M. Joël MOREAU - Mme Agnès TELLIER - Mme Aurélie PROCOPPE - M. Morgan TOUBOUL -Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER - M. Gérard BRUNEL - Mme Annie PARAGE - Mme Nathalie GEORGE-GOURET - M. François RAMPON - Mme Virginie GRANTE - M. Loïc LEBALLEUR - M. Michel GINOUX -Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC - M. Rodolphe MIET - Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON -M. Julien DOLFI - Mme Sophie GUILHAUME - Mme Carine PELEGRIN - M. Edwin LEGRIS -

Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. Bruno DION ......Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN M. François DELAIS .....Pouvoir à Mme Julita SALBERT M. Thierry MALHERBE ......Pouvoir à M. Rodolphe MIET Mme Gaëlle DEMARS ......Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME Mme Cécile PIGNOL.....Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération: n° 2023-12-02

## **OBJET**: BUDGET PRIMITIF 2024 – VILLE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-10-02 du 20 octobre 2023 prenant acte du rapport sur les orientations budgétaires 2024 pour la Ville, le budget annexe de la Plage et le budget annexe de la Scène adamoise.

Après avis de la Commission des Finances en date du 5 décembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 30 voix pour et 3 contre,

approuve le budget primitif 2024 de la Ville :

Celui-ci s'élève à la somme de 28 145 851 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 6 830 980 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 21 314 871 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.